

Nestadio Capital
Fonds d'Investissement de Bretagne

FONDS D'INVESTISSEMENT DE BRETAGNE



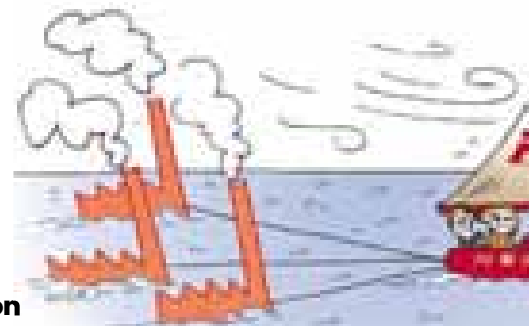
FIP NESTADIO
CROISSANCE
VII et VIII

2008 / 2009

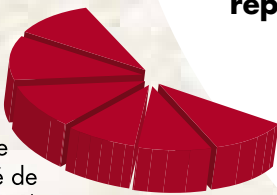
UN PLACEMENT ÉTHIQUE

Un portefeuille de PME en croissance

Les FIP contribuent à la croissance et à la création d'emplois en région (10 dossiers investis représentent plus de 200 emplois).



60%
de nos Fonds
sont investis dans
un portefeuille
diversifié de
PME régionales.



Investissement éthique

■ Nous investissons en priorité dans les entreprises du secteur du développement durable (ressources naturelles, énergies renouvelables, phytosanitaires naturels...).

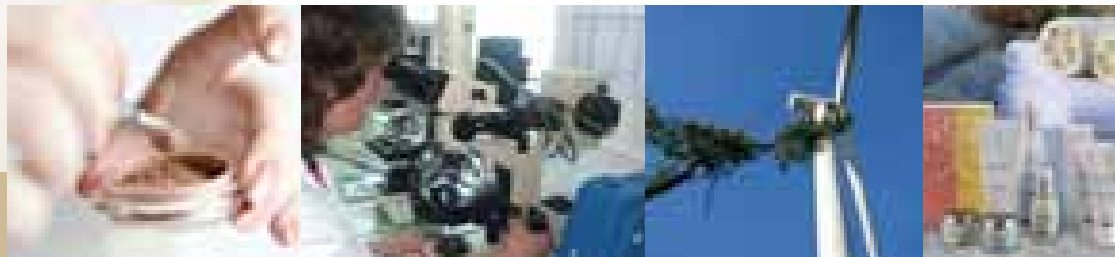
■ Avec Nestadio Croissance, votre investissement a des retombées directes sur l'économie et les emplois régionaux : les Fonds sont investis dans des PME locales traditionnelles en fort développement.

Investissements réalisés

Très variés, ils sont éthiques et prometteurs. Ces dossiers rares ne peuvent être détectés que par une présence active en région : développement durable (éoliennes, phytosanitaires naturels), ressources naturelles (ardoisières), bien-être (cosmétiques, matériel de sécurité), culturel high-tech (édition, web, TV), nautisme...

Répartition diversifiée des investissements

- sélection rigoureuse d'entreprises
- diversification géographique et des domaines d'activités
- plafonnement par investissement à 35 % du capital de l'entreprise et à 10 % de l'actif du Fonds.



■ L'Ouest, région la plus dynamique de France

Les études Insee démontrent que la Bretagne historique est la première région française en terme de croissance économique.

■ **Une croissance du PIB régional** supérieure à la moyenne nationale depuis plus de 10 ans.

ET DIVERSIFIÉ



Un portefeuille en multi-gestion

La partie libre des FIP est construite sur la durée avec un objectif de performance et de risque de type profil mixte équilibré.

Un équilibre bien dosé

■ Le portefeuille est constitué de Fonds actions, obligations et monétaires, sélectionnés pour leur performance. Les Fonds non garantis supportent un risque de perte en capital.

■ Après un diagnostic quantitatif, nous réalisons une sélection qualitative selon nos processus de gestion, de suivi et de contrôle du risque.

■ Tous les mois, l'équipe de gestion établit la trajectoire de performance et procède aux arbitrages.



40%

de nos Fonds sont en multi-gestion active sélectionnée selon leur performance et la répartition des actifs.

Durée d'investissement

La durée totale d'investissement est de 8 ans minimum. L'obligation fiscale de conservation n'étant que de cinq ans, nous nous réservons la possibilité de reverser les excédents de trésorerie des Fonds dès la 6^e année. Les rachats avant 8 ans ne sont autorisés qu'en cas de force majeure (licenciement, décès, invalidité).



La presse salue la stratégie de nos Fonds à travers plus de 200 coupures de presse, sans compter les passages télé et radio

TF1, France2, France3, LCI, BFM et Radio Classique ont reçu **Florent de Kersauson** pour présenter les Fonds d'Investissement de Bretagne.

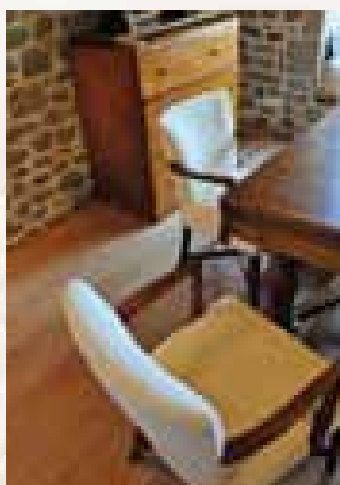
Le Revenu sélectionne les FIP Nestadio Croissance parmi les meilleures stratégies pour alléger son ISF (Déc 2007).

Les Echos dressent un portrait de Florent de Kersauson « banquier de proximité » pour les PME (Déc 2007).

Le Monde salue l'arrivée des FIP « nouvelle formule » Nestadio Croissance (Déc 2007).

UN INVESTISSEMENT SIMPLE

UN PLACEMENT



*Impôt sur le revenu :
jusqu'à 6 000 € de réduction*

Pour contribuer au développement économique régional, les particuliers peuvent alléger leurs impôts en investissant dans les PME. En contrepartie de ces avantages, cet investissement d'une durée de 8 ans minimum comporte des risques de perte en capital.



Pourquoi souscrire avant le 31 décembre 2008 ?

Pour pouvoir déduire 25 % de son investissement de ses impôts sur le revenu 2008 (jusqu'à 6 000 € pour un couple ou 3 000 € pour un célibataire).

Exemple de réduction d'IR :

Pour un investissement de 10 000 euros dans nos FIP avant le 31 décembre 2008 :

On peut déduire directement de son IR :

**10 000 € x 25 %
soit 2 500 €.**

Quelle est la durée de placement ?

8 ans minimum, mais l'obligation fiscale de conserver ses parts pendant 5 ans, permet de reverser les excédents de trésorerie des Fonds dès la 6^e année.

Quelle est ma fiscalité à la sortie ?

A la sortie, vous êtes aussi totalement exonérés de fiscalité sur la plus-value et les dividendes (hors prélèvements sociaux).

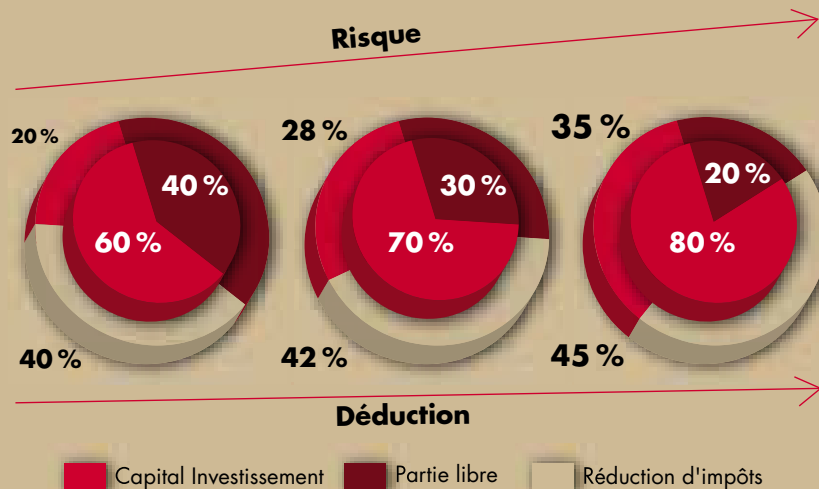
FIP investi à 60 %, 70 % ou 80 % au capital des PME ?

Nous avons volontairement choisi d'investir nos FIP à 60 % au capital des PME car un investissement à 80 % :

■ augmente la réduction fiscale ISF de 5 %

mais

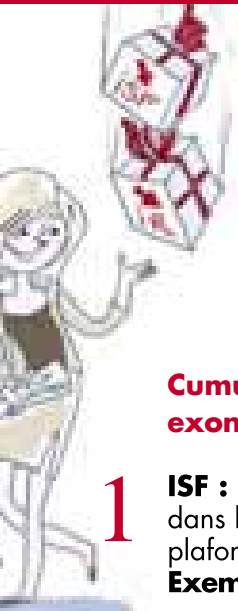
■ accroît les risques des souscripteurs de 15 %.



Ces fonds n'étant pas garantis ils supportent un risque de perte en capital.

UNE DOUBLE DEFISCALISATION

DE 8 ANS MINIMUM



*ISF : jusqu'à 20 000 €
de réduction*

Cumulez deux réductions fiscales immédiates et deux exonérations pour ce placement de huit ans.

1 ISF : jusqu'à 20 000 € de l'ISF payable en 2009. Nos FIP étant investis à 60 % dans les PME, déduisez de votre ISF 50 % du montant net investi dans ces PME plafonné à 20 000 €.

Exemple : souscription [10 000 € x 60 %] x 50 % = 3 000 € de réduction ISF.

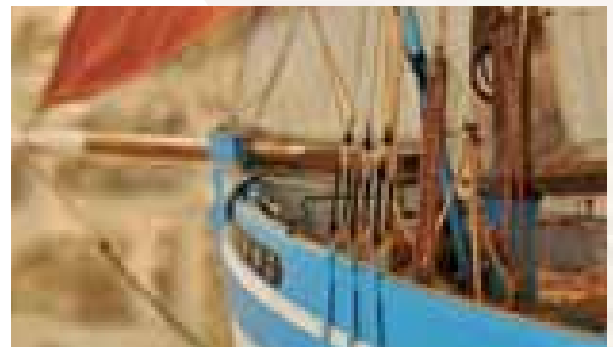
2 Impôt sur le revenu : déduisez de vos impôts sur le revenu 2008, 25 % du montant net investi non affecté à l'ISF, soit 40 % de l'investissement

Exemple : souscription de [10 000 € x 40 %] x 25 % = 1 000 €.

3 Vos investissements dans nos FIP sont partiellement exclus de l'assiette ISF (pour la part des investissements en non coté).

4 Au terme des 8 ans, vous êtes totalement exonérés de fiscalité sur les plus-values et les dividendes (hors prélèvement sociaux).

Rappel : Ces avantages fiscaux sont soumis à certaines contraintes et obligations, dont celles de détention des parts pendant 5 ans, reprises en détail dans le bulletin de souscription et la notice d'information des FIP.



Le souscripteur a toute latitude pour arbitrer la part déductible à l'IR et celle à l'ISF.

Exemple de réduction d'IR et ISF :
pour 10 000 € investis, le souscripteur peut choisir de répartir sa déduction :

3 000 € pour l'ISF et
1 000 € pour l'IR

ou

1 000 € pour l'ISF
[10 000 x 20 %] x 50 % et
2 000 € pour l'IR
[10 000 x 80 %] x 25 %

Réductions d'impôt pour les contribuables ISF :

60 % x 50 % 40 % x 25 %

Souscription FIP (€)	Réduction ISF (€)	Réduction IRPP** (€)	Total réduction Impôt (€)
1 000	300	100	400
5 000	1 500	500	2 000
10 000	3 000	1 000	4 000
20 000	6 000	2 000	8 000
40 000	12 000	4 000	16 000
50 000	15 000	5 000	20 000
60 000	18 000	6 000	24 000
67 000	20 000 *	6 000	26 000

Comment optimiser l'investissement pour le souscripteur ?

Demander à votre conseil en investissement ou utiliser le simulateur en ligne sur www.investissement-bretagne.com

* Plafond de la réduction pour un couple marié ou pacsé, ou un célibataire.

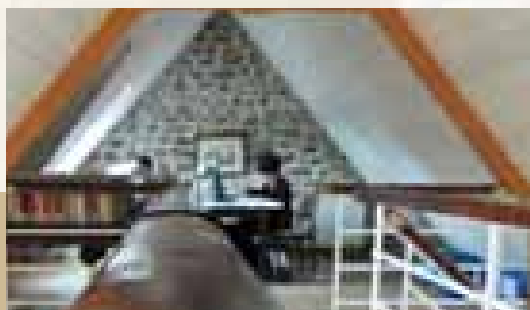
** Impôt sur le revenu des personnes physiques. Simulation pour un couple.

UN CHOIX STRATÉGIQUE ET RÉPUTÉ

*Une expertise
financière doublée
de l'expérience de
chefs d'entreprise*

Gestion active et en direct par des experts

- Les experts financiers des Fonds d'Investissement de Bretagne ont tous été chefs d'entreprise.
- Ils sont des actionnaires impliqués apportant un soutien actif aux équipes dirigeantes.
- Une expérience opérationnelle et des compétences, pour offrir un appui productif aux entreprises.



Très forte implication régionale

Les bureaux des Fonds d'Investissement de Bretagne sont installés sur la ria d'Étel entre Vannes et Lorient.

- Nous suivons vos participations au quotidien.
- Au cœur de l'activité économique régionale, nous avons les atouts pour détecter les PME à fort potentiel.
- Nous sommes une société de gestion indépendante.



L'équipe des Fonds d'Investissement de Bretagne, constituée d'une dizaine de personnes, gère sept Fonds d'Investissement de Proximité.



Florent de Kersauson, président.

Une expérience de vingt ans comme directeur financier, puis vice-président d'Alcatel. Il a ensuite présidé Belgacom France avant de créer les Fonds d'Investissement de Bretagne.



Gaëtan de Clock, directeur général.

Ancien secrétaire général d'Activa Capital, il est familier des opérations de Capital Investissement et administrateur de PME régionales.



Bertrand Bégin, directeur

d'investissement. En tant qu'entrepreneur, il a créé, dirigé, développé et cédé des entreprises dans des secteurs traditionnels comme innovants. Il a accompagné plusieurs levées de fonds et fusion-acquisitions.



Morgane Postollec est votre premier contact : elle vous guidera dans votre démarche de souscription.

Frais ponctuels	Taux ou montant	Assiette	Prélèvement
Droits d'entrée	5 % net de taxes	Montant souscrit	À la souscription
Frais de constitution	0,85 %	Montant souscrit	Lors du 1 ^{er} exercice
Frais de rachat	Néant	-	-
Frais récurrents	Taux ou montant annuels	Assiette	Prélèvement
Commission de gestion	3,5 % net de taxes	Actif net	Mensuel
Frais de suivi et de gestion	0,5 % net de taxes	Actif net	Mensuel
Autres frais (CAC, valorisateur, dépositaire, ...)	0,75 % net de taxes (minimum 50 000 € / an)	Actif net	Mensuel

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximum auxquels sont exposés ces fonds.

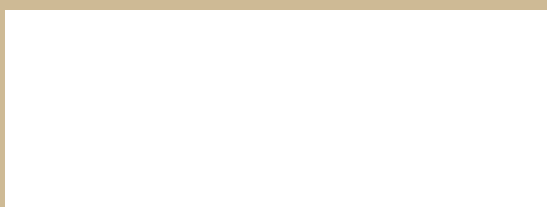
Au 30/06/2008, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la société de gestion des Fonds d'Investissement de Bretagne est la suivante :

Dénomination	Date de Création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30/06/2008	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
FIP « Quart Ouest Capital I »	19/10/2005	65 %	31/12/2007
FIP « Nestadio Croissance III »	29/12/2006	46 %	31/12/2008
FIP « Nestadio Croissance IV »	29/12/2006	6 %	31/12/2008
FIP « Nestadio Croissance V »	29/12/2007	4 %	31/12/2009
FIP « Nestadio Croissance VI »	29/12/2007	0 %	31/12/2009

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS Lorsque vous investissez dans un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 20 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds.
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le Règlement du Fonds, sous le contrôle du Dépositaire et du Commissaire aux Comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 20 % et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de trois (3) exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins cinq (5) ans. Cependant, la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petite taille, dont le délai de maturation est en général plus important.
- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

Votre conseiller est :



**Nestadio Capital
Fonds d'Investissement de Bretagne**

Agrément AMF N°GP-04 000056
Presqu'île de Nestadio, 56680 Plouhinec
Tél. : 02.97.36.66.74

Contact : morgane@nestadio-capital.com

www.nestadio-capital.com

Coordonnées GPS : 03°11,90 O
47°41,48 N

Caractéristiques des FIP* Nestadio Croissance VII et VIII

Dépositaire : RBC Dexia IS France

Valeur nominale des Parts A : 500 € (hors droits d'entrée)

Durée de l'investissement : 8 ans minimum

Investissement dans
les PME régionales : 60 % minimum

Multi-gestion active : 40 % maximum

Profil de gestion : très dynamique, risque
élevé de perte en capital

* détails des frais dans la Notice d'information

Nestadio Capital - Fonds d'Investissement de Bretagne

Agrément AMF N° GP-04 000056

Presqu'île de Nestadio, 56680 Plouhinec – Tél. : 02.97.36.66.74

www.nestadio-capital.com
www.investissement-bretagne.com